ATTESTATION DES BONNE VIE, mœurs & bon exemple, des Religieuses de Saincte Claire de la Ville Dupuy & de leur Confesseur, faite par des personnes les plus qualifiez & considerables de ladite Ville, deuant l'vn des Conseillers & Magistrats de la Seneschaussée d'icelle. Contre les mauuais bruits qu'en a fait courir secrettement Monsieur l'Euesque Dupuy.

7 8



Onsieur l'Euesque Dupuy, ayant pris resolution depuis quelques années, de troubler le repos dont auoient agreablement jouy l'espace de plus de deux Siecles, les pauures Religieuses de Saincte Claire de ladite Ville. Il se seroit pour cet effet plusieurs fois transporté en leur Conuent pour y faire sa visite, encore qu'il n'y a aucun droit & que ses predecesseurs ne l'ayent iamais entrepris, par ce que ce Monastere, comme les autres du mesme Ordre, est exempt de la jurisdiction des Euesques. Ce Prelat apres auoir conneu que percistant dans son entreprise qui estoit blasmée de tout le monde, ny ayant personne qui n'eust compassion desd. pauures Religieuses, & horreur de la violance dont auoit vsé cet Euesque, ayant luy mesme de ses propres mains brisé à coups de hache les portes de ce Monastere, il combattoit les Bulles des Papes, les Arrests du Conseil & l'vsage mesme du Royaume: car on ne void point de semblables procedez dans les autres Diocézes, il s'aduisa pour colorer sa passion, *specie virtutis & vmbra*, lors qu'il alloit soliciter les Iuges, de leur persuader qu'il entreprenoit ce procez, contre ses pauures Religieuses, par vn pur zelle & desir qu'il faisoit semblant d'auoir, pour mettre leur conscience en vne plus grande seureté, y ayant, disoit-il, desdites Religieuses, qui menoient vne vie vn peu licentieuse, par la mauuaise conduite & pernicieux exemple de leur



Confesseur & Directeur, qu'il croyoit estre obligé par le deuoir de sa charge d'y porter vn prompt remede & de faire en sorte que ce Confesseur ne subsistast plus dans cet employ. Or parce que ce sont des pures inuentions dudit Sieur Euesque, qui pouroient pourtant faire quelque impression dans l'esprit de Nosseigneurs du Conseil, à cause de son authorité & mesme de sa reputation, on a conseillé ausdites Religieuses & à leur Confesseur, pour leur seruir de iustification autentique & sans reproche, de s'adresser pardeuant l'vn des Conseillers & Magistrats de ladite ville Dupuy, & le requerir de leur donner l'Acte suiuant portant vne attestation publicque & solemnelle, faite par les personnes les plus considerables dudit lieu, *mesme par les propres Chanoines & Officiers dudit Sieur Euesque*, de la bonne vie, mœurs & bon exemple dudit Conuent, des Religieuses, de leur Confesseur & autres Religieux, estant en iceluy, sans qu'il y aye eu iamais la moindre ombre de scandalle : mais au contraire beaucoup dedification de la part desdites Religieuses & Religieux, & vne Aprobation generalle de toute la Ville, ce qui sera plus considerable dans l'esprit des gens de bien, qui seront desinteressez en la cause, que les parolles iniurieuses que pouroit profferer ensuitte, contre l'honneur desdites Religieuses, ledit Sieur Euesque leur partie, *nam aduersus scriptam testationem testimonium non scriptum non admittitur ff. de testibus in prin.*

Ledit Sieur Euesque, pour adiouster aux calomnies qu'il a vomies contre l'honneur du Pere Confesseur desdites Religieuses, le m'espris de sa personne, il fait courir le bruit que c'est vn homme qui n'a iamais estudié, & qui a esté retiré du labourage du iardin, où il a passé, dit-il, toute sa vie, & qu'ainsi, comme veut faire acroire ledit Sieur Euesque, sa conscience l'oblige de demander qu'il soit changé : Mais *primò*, ce n'est point audit Sieur Euesque à connoistre du Confesseur desdites Religieuses, n'ayant aucune authorité sur elles ny sur lesdits Religieux, lesquelles ne peuuent auoir d'autres Directeurs que des Religieux dudit Ordre de Saint François. *Secundò*, c'est vne pure calomnie qui ne peut faire

d'impreſſion que ſur des eſprits foibles, qui ne conſidere-ront pas la police eſtablie dans ledit Ordre Saint François, dans lequel on ne fait iamais des Preſtres qui n'ayent eſté eſleuez pour le Sacerdoce depuis leur profeſſion, & les ſçauans n'ignorent pas les ſoins que l'on prend pour cultiuer dans les ſciances de la Philoſophie & de la Theologie, les Clercs dudit Ordre. Dans l'eſpece, ce Pere Confeſſeur contre lequel ledit Sieur Eueſque par animoſité fait courir de ſi mauuais bruits, a eſtudié dix ou douze années dans Paris, enſuite dequoy il eſt paſſé Docteur, & a employé la plus grande partie de ſa vie à preſcher dans les meilleures villes de la Prouince où il a reſidé. Apres quoy Noſſeigneurs du Conſeil, peuuent voir s'il n'eſt pas vray que les allegations & diſcours dudit Sieur Eueſque, ſont pures impoſtures; & pour le faire plus clairement connoiſtre auec les bonnes vies, mœurs deſdites Religieuſes & Religieux, ladite atteſtation ſera cy-apres incerée.

LAN MIL SIX CENS CINQVANTE-quatre, & le Vendredy vingt-troiſieſme iour du mois d'Octobre, enuiron vne heure apres midy, pardeuant nous Maurice le Blanc, Conſeiller du Roy, & Magiſtrat en la Seneſchauſſée de la Ville Dupuy, dans noſtre Hoſtel en ladite Ville.

S'EST preſenté Maiſtre Iacques Bonnet, Procureur en ladite Seneſchauſſée, lequel & au nom de la Reuerente Dame Abbeſſe & Religieuſes du deuot Conuent Saincte Claire de ladite Ville Dupuy, & du Reuerend Pere Confeſſeur & autres Religieux dudit Conuent, nous a dit & expoſé eſtre neceſſaire en diuerſes occurranſes & affaires qui concernent ledit Conuẽt, de faire apparoiſtre comme leſdites Religieuſes & Religieux ont veſcu de tout temps dans vne exacte obſeruance de leurs Regles, auec grande ediffication à tout le peuple & habitans de ladite Ville, ſans

s'estre iamais d'estachez de la moindre chose , à quoy leurs Regles les obligent , à cause dequoy ils ont esté toûjours à l'aprobation dudit peuple par l'exemple de leur bonne vie. Nous requerant sur ce, vouloir ouyr Messire Iacques de Roqueplan , Prestre & Preuost de l'Eglise Cathedrale Nostre-Dame de la presente ville , Messire Claude Espert Docteur en droict Canon , Abbé d'Est , Pierre la Tour, Chanoine de ladite Eglise , Noble Robert Iourdain , Sieur de Beauffort, Conseiller du Roy & Lieutenant principal en ladite Seneschaussée Dupuy , Messieurs Maistres Anthoine Montbrac, Vidal Bernard , Sieur de Iallauonx , Pierre Chambon, Sieur de Meynac & Lepin , Iacques Hugues Pradier, Sieur de Monts & Volhac , Hugues Brun de Lanthenas , Sieur dudit lieu , Conseillers & Magistrats audit Seneschal , Messieurs Maistres Pierre Verot, Michel Bernard , Armand Colomb, Iean Gonnot , Iacques Dallez , Amable Colomb, Guillaume Seruant & François Bernard , Prestres & Chanoines en ladite Esglise Cathedralle , Maistre Gabriel Colomb , Iuge au Baillage de ladite Ville ; Messieurs Maistres Iean de Ramissac , Baillif pour le Roy en ladite Ville & Cour Commune ; François Iourdan , aussi Baillif pour le Seigneur Euesque , Claude Pouchon , Iuge en la mesme Cour ; Noble Claude Pandraud , Escuyer Sieur , Iacques le Blanc , bourgeois, Iean Felix, procureur, Iacques Gire, Notaire Royal, & Pierre Perbet, Marchant Consuls , l'année presente de cettedite Ville, Noble Robert Bernard , Capitaine General de ladite Ville , Messieurs Iean Bernard & Michel Pandraup , Lieutenans en ladite Cour Commune ; Maistre André Giraudet , Aduocat , Gaspart Gelenty , Aduocat, Antoine Obriel , Aduocat, Iean Dolezon, Aduocat, Iean Brunel , Aduocat , Noble Gaspard de Martel , Preuost , Noble Iean Baptiste de Panche , Sieur de Condres , Noble Iean Parand , Sieur Dandeiust , Armand , Sieur de Combes, Iacques de Benoist , Sieur de Sollinet , Noble Iean Iourdain, Sieur de Beauffort , Conseiller du Roy & son Receueur ancien des Tailles & Taillon , au Dioceze Dupuy & pays de Vellay , Guillaume Fomel , aussi Receueur audit Dioceze,

Sieu-

Sieur Pierre Chafroas, Bourgeois, Noble Claude Gay, Sieur de la Blache, Maiſtre Pons Pinot, Procureur du Roy en ladite Seneſchauſſée Dupuy, Maiſtre François Vachon, Aduocat, Maiſtre Pierre Rome, auſſi Aduocat, Maiſtre Pierre Daurier, Aduocat, Noble Louys du Lac, Aduocat, Barthelemy Gerentes, Aduocat, Maiſtre Iean Sigaud, Aduocat, Gabriel Perret, Bourgeois, Pierre Nicolas, Marchand, Charles & Chriſtofle Geneſtel freres, Marchands, Maiſtre Iean Brun de Lanthenas, Aduocat, Maiſtre Iacques Robert, Notaire Royal, Pierre Mareſchal, Notaire, Pierre Moſac, auſſi Notaire, Pierre Chamanon, auſſi Notaire, Iean Figol, auſſi Notaire, Iacques Primet, Notaire, Charles Demons, Notaire, Maiſtre Gaſpard Monterremar, Procureur, Louys Penel, Procureur, Maiſtre Armand Barthelemy, Procureur, Gaſpard Galland, Procureur, Pierre Bois, Greffier au Baillage, Louys Beſſet, Notaire, Gabriel Poncet, Marchand, Gabriel Seruant, Procureur, Antoine Vigerie, Huiſſier, François Chaſrel, Huiſſier, Iacques Bertrand Praticien, Noble Pierre Rioufreſt, Sieur de Piberes, Claude Riuieſt, Marchand, Iean Pommerieu, Appotiquaire, Louys Perbet, Appotiquaire, Anthoine Bergonſoux, Appotiquaire, Louys Girard, Chirurgien, Sieur Pierre Liabeuf, Marchand, Iacques Condere, Appotiquaire, Anthoine Blanc, Orphévre, Claude Boſquet, Orphévre, Iacques Perier, Notaire, Iacques Portal, Marchand, François Viannes, Marchand Ornicheur, François Amat, Marchand, Iacques Eſbrayat, Marchand, Iacques Geueſtet, Fourbiſſeur, Iacques Verner, Maiſtre Mareſchal, Pierre Chabanon, Maiſtre Appotiquaire, Pierre Deliquel, Aduocat, Iacques Celle, Marchand Drappier, Maiſtre Anthoine Meyrouuenc, Medecin, Anthoine Bouteau, Marchand, Mathieu Valler, Louys Galſien, Praticiens, Matthieu Panc, Marchand, Anthoine Boët, Marchand, Gabriel Lantenas, Ciergier, Iacques Guigon, Controlleur des Tailles, Iean Maſſigaut, Sieur de la Sauſſe, Eſtienne Blanc, Marchand, Maiſtre François Maſchabet, Eſcriuain, Iacques Viannes, Marchand, Chriſtofle Villaret, Docteur, François Gardelle, Bourgeois,

Guillaume Pons, Marchand, Maiſtre Marſellin Philere, Aduocat, Marcellain Loberrac, Marchand, Eſtienne Bonnefoy, Praticien, Armand Maltrait, Iean Portal, marchands, Georges Gardes, Pierre Chouchat, Praticiens, Maiſtre Iean François Panitut, maiſtre Reymond Perret & François Martin, Bourgeois, auſquels ſus nommez & autres ſoubſignez icy tous preſents, tous habitans de ladite Ville Dupuy, apres auoir fait lecture de ladite expoſition, nous ont dit & affirmé par ſerment par chacun d'eux preſté ſeparément: Sçauoir les Eccleſiaſtiques, la main miſe ſur la poictrine, & les Seculiers ſur les Sainctes Euangiles; eſtre veritable, & à chacũ notoire que la Dame Abbeſſe, Religieuſes, leur Reuerend Pere Confeſſeur & autres Religieux dudit Conuent Monaſtere Saincte Claire de la preſante Ville Dupuy, ont veſcu de tout le temps de leur ſouuenance, comme ils font de preſent, dans vne exacte obſeruãce de leur regle, auec grande édification à tout le peuple & habitans de cette Ville, n'ayant iamais ouy dire qu'ils ſe ſoient d'eſtachez d'aucune choſe de ce à quoy leurs Regles les obligent, à cauſe dequoy il ont eſté toûjours à la probation dud. peuple, ce qu'ils ont teſmoigné par l'exemple de leurs bonne vie & deſportemens, de laquelle Declaration nous dit le Blanc, Conſeiller & Magiſtrat ſuſdit, auons octroyé Acte pour ſeruir auſdites Dames Religieuſes & Religieux dudit Conuent Saincte Claire en ce qu'elles verront à faire, & ont les ſuſnommez ſigné, & pour plus grande vallidité, auons fait appoſer aux preſantes le ſçeau Royal *de ladite Seneſchauſſée Dupuy, apres nous eſtre ſigné* auec noſtre Greffier.

BONNET, Procureur.

De Roqueplan, Preuoſt de l'Egliſe Cathedrale.
Eſpert, Abbé de Saînct Pierre de la Tour.
Valentin, Chanoine.
Verot, Chanoine.
Gonnot, Chanoine.
Armand Colomb, Chanoine.
Michel Bernard, Chanoine.
François Bernard, Theologal & Chanoine de ladite Egliſe.
Amable Colomb, Chanoine.
Iacques Dallés, Chanoine.
Seruant, Chanoine.
Rauiſſac, Baillif pour la Cour commune.

Robert Bernard.
François Iourdain, Baillif pour le Seigneur Euesque.
Robert Iourdain, Lieutenant principal en la Seneschaussée Dupuy.
Anthoine Mombrac, Conseiller.
Vidal Bernard, Conseiller.
Pierre Chambon, Conseiller.
Iacques Hugues Pradier, Conseiller.
Hugues Brun de Lantenas, Conseiller.
Pandrau, Consul.
Pradier, Baron d'Agren.
Chirol.
Constant.
Michel Pandrau, Lieutenant en ladite Cour Commune.
Iacques le Blanc, Bourgeois.
Iean Felix, Procureur.
Iacques Giré, Notaire Royal, Consul.
Pierre Perbet, Consul.
André Giraudet, Aduocat.
Gerentes, Aduocat.
Obriel, Aduocat.
Dolezon, Aduocat.
Brunel, Aduocat.
Gaspard de Martel, Preuost.
De Pauche, Sieur de Coudrel.
Paran, Sieur d'Oyde.
Iust Armand, Sieur de Combel.
Iacques de Benoist, Sieur de Soliuet.
Iean Iourdain, Receueur des Tailles.
Fournel, aussi Receueur.
Pierre Chosroas.
De la Brasche.
Pinot, Procureur du Roy.
Vachon, Aduocat.
Romme, Aduocat.
Pierre Daurier, Aduocat.
Louys du Lac, Aduocat.
Gerentes, Aduocat.
Peyret, Bourgeois.
Nicolas, Marchand.
Les deux Genestel freres, Marchands.
Iean Brun, Auocat.
Iacques Robert, Notaire.
Marefchal, Notaire.
Mauzac, Notaire.
Charmanon, Notaire.
Philhoé, Notaire.
Prunet, Notaire.
Demans, Notaire.
Monterymar, Procureur.
Penel, Procureur.
Barthelemy, Procureur.
Galand, Procureur.
Bois, Greffier.
Besset, Notaire.
Poncet, Marchand.
Seruant, Procureur.
Vigerie, Huissier.
Chasrel, Huissier.
Bertrand, Praticien.
Rieufreyet de Piberes.
Riuiest.
Pommerieu, Appotiquaire.
Perbet, Appotiquaire.
Louys Girord, Chirurgien.
Liabeuf.
Coudere, Appotiquaire.
Bousquet.
Perier, Notaire.
Portal.
François Viane.
Amat, Marchand.
Esbrayat, Marchand.
Genestet.
Vernet.
Chabanon.
Deliquel, Aduocat.
Celle, Marchand.
Meyrounene, Medecin.
Bouteau, Marchand.
Valet.
Galien.
Mathieu, Pauc.
Boet, Marchand.
Lantenas, Ciergier.
Guigon, Controoleur.
Massigaut, Sieur de la Sausse.
Blanc, Marchand.
Maschabet.
Iacques Vianes, Marchand.
Villaret.
Gardelle, Bourgeois.
Pons, Marchand.
Philere, Aduocat.
Loubeyrac, Marchand.
Bonne oy.
Maltraict.
Portail, Marchand.
Gardes.
Chouchat.
Panitus.
Martin.
Coubladoux.
Panchon.

Ceoumard.
Sigaut.
Peyronnel.
Mondot.

Crouzet.
Sabbathier.
Besquent.

Collationné par moy, Conseiller & Secretaire du Roy, Maison & Couronne de France, & de ses Finances.

